Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 031-213101876-20261012-2026_120-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

- COMMUNE de FONSORBES -

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret
Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Mathieu LAFOUX, Maire.

Présents :
Jean-Marc ALAZET, Élodie AMARDEIL, Jean-Luc ARNAUD, Valérie BACCOU, Vincent BATAILLE, Gautier BONJEAN, Françoise BOYER, Régine CABROL, Julia DAGOREAU, Pascal DARAM, Franck DAVID, Céline DUPRAT, Aurélien DUPUY, Patricia ECHE, Frédéric FABRE, Aurélie JULLIEN, Christine LACOSTE, Mathieu LAFOUX, Frédéric LEGRAND, Johanne PAUSÉ, Christel PIGASSE, Robert POGODA, Anne-Marie QUARRATO, Thomas QUÉMARD DUFFORT, Mélissa RIMPER, Kévin ROSIQUE, Christian SERRANI, Aurélie SÉTIAO, Michaël THIRIOUX et Frédéric TOURNAN

Séance du
12 octobre 2026
Acte n° **2026-120**

Absent(s) représenté(s) :
Fiona BATAILLE a donné procuration à Robert POGODA
Yves CAMPMAS a donné procuration à Pascal DARAM
Philippe SÉVERAC a donné procuration à Christine LACOSTE

Absent(s) : /

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	**33**
présents :	30
procurations :	3
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : Valérie BACCOU

Date de la convocation :
6 octobre 2026

Thème : 1.1 - MARCHÉS PUBLICS

Objet : Souscription des contrats d'assurance pour la ville et le CCAS de Fonsorbes 2027-2030

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été publiée le 30 juin 2026, concernant la souscription des contrats d'assurance pour la ville et le CCAS de Fonsorbes, pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention permanente de groupement entre la ville et le CCAS de Fonsorbes a été approuvée par délibération du Conseil Municipal n°2026-061 en date du 29 avril 2026 et par délibération du Conseil d'Administration du CCAS n°2026-16 en date du 27 avril 2026.

Le marché était divisé en trois lots :

- Lot 1 – Dommages aux biens
- Lot 2 – Risques de responsabilités
- Lot 3 – Protection juridique – protection fonctionnelle

Suite au rapport d'analyse des offres du cabinet JULIEN, assistant à maîtrise d'ouvrage, et à la réunion de la commission d'appels d'offres du 21 septembre 2026, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des marchés aux candidats suivants :

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 031-213101876-20261012-2026_120-DE

			VILLE		CCAS	
LOT	Libellé	Candidat	Montant prime HT	Montant prime TTC	Montant prime HT	Montant prime TTC
1	Risques de Dommages aux biens	SMACL	41 108,55 €	44 559,24 €	1 210,65 €	1 318,82 €
2	Risques de Responsabilités	PNAS/AREAS	6 863,20 €	7 580,89 €	920,72 €	1 063,58 €
3	Protection Juridique de la Ville et du CCAS	2C COURTAGE/ GROUPAMA	1 006,21 €	1 141,04 €	421,08 €	477,50 €
	Protection Fonctionnelle des Agents, des Elus et des Administrateurs		111,20 €	126,10 €	19,84 €	22,50 €
TOTAL ANNEE 2027			49 089,16 €	53 407,27 €	2 572,29 €	2 882,40 €

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participent pas au vote : 0

ARTICLE 1 : approuve l'attribution des marchés publics aux candidats ci-dessus désignés et autorise le Maire à signer lesdits marchés, pour un montant de 49 089,16 € HT, soit 53 407,27 € TTC pour la ville et 2 572,29 € HT, soit 2 882,40 € TTC pour le CCAS, pour l'année 2027. Les primes sont révisables annuellement.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

ARTICLE 4 : dit que la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la séance du 12 octobre 2026 sera affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site Internet de la commune dans un délai d'une semaine.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 031-213101876-20261012-2026_120-DE

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Maire de Fonsorbes.
La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, en cas de d'exercice d'un recours administratif, à compter de la réponse de l'administration. Ce recours peut être effectué par le téléservice *Télérecours Citoyens* : www.telerecours.fr.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Mathieu LAFOUX

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

La Secrétaire de Séance
Valérie BACCOU

Liste des délibérations examinées lors de la séance du 12 octobre affichée à la Mairie le : 16 OCT. 2026

et mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 16 OCT. 2026

Délibération mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 16 OCT. 2026